

2012

Stratégie de développement
durable VERT L'AVENIR



Confédération québécoise
des coopératives
d'habitation

REMERCIEMENTS

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) est un vecteur de services pour les fédérations régionales ainsi que pour les membres de coopératives d'habitation. Elle a notamment pour mission de diffuser de l'information et de concevoir des outils à l'intention des fédérations et des coopératives d'habitation pour les aider, entre autres, à assurer une saine gestion de leurs finances et de leurs immeubles et à améliorer leurs conditions de logement.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution et leur excellent travail :

Recherche, rédaction et révision linguistique :

Isabelle Godbout (CQCH)

Hélène Jacques (CQCH)

Mise en page :

Isabelle Godbout (CQCH)

Coordination du projet :

Hélène Jacques (CQCH)

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ainsi qu'à celui du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) dans le cadre de l'Entente de partenariat relativement au développement des coopératives (Volet 4 – Aide à des projets de recherche), à laquelle contribuent les partenaires suivants : le Mouvement Desjardins, La Coop fédérée, Agropur coopérative, Promutuel, SSQ Groupe financier et La Capitale mutuelle de l'administration publique.

Merci aux partenaires
du développement coopératif

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec



Conseil
québécois
de la coopération
et de la mutualité

Desjardins

La Coop
fédérée

agropur

PROMUTUEL

SSQ
Groupe
financier

La Capitale
Caisse d'Épargne

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
1. CONTEXTE.....	4
2. LE MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES COOPÉRATIVES D'HABITATION	4
2.1 Les coopératives d'habitation	5
2.2 Les fédérations régionales de coopératives d'habitation	5
2.3 La Confédération québécoise des coopératives d'habitation.....	6
3. DÉMARCHE ET CHAMPS D'INTERVENTION	7
3.1 Société	7
3.2 Économie.....	8
3.3 Environnement.....	8
4. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LOGEMENT COOPÉRATIF	9
4.1 Clientèle et partenaires	10
5. CHAMPS D'INTERVENTION	11
5.1 Champ d'intervention 1 Offrir du logement de qualité, à coût abordable et un milieu de vie sain.....	11
5.2 Champ d'intervention 2 Agir en tant qu'employeurs responsables.....	12
5.3 Champ d'intervention 3 Favoriser le développement de coopératives d'habitation	13
5.4 Champ d'intervention 4 Assurer la pérennité des ensembles immobiliers	15
Champ d'intervention 5 Adopter un comportement écoresponsable quant à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation du matériel et des ressources	17
Champ d'intervention 6 Adopter une vision à long terme.....	19
6. MISE EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE	20
PLAN D'ACTION AGIR VERT L'AVENIR.....	21

1. CONTEXTE

Les membres de coopératives d'habitation s'intéressent de plus en plus au principe de développement durable. Plusieurs parmi eux pratiquent le recyclage et le compostage, aménagent des ruelles et des toits verts, s'approvisionnent chez des fournisseurs écoresponsables, se déplacent à pied, à vélo ou en transport en commun et incluent des mesures vertes dans leurs travaux de rénovation. Mentionnons que deux projets de coopératives d'habitation comprenant des bâtiments écologiques ont été mis sur pied au cours des dernières années.

Ainsi, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) désire emboîter le pas et fournir à ses membres les outils et les lignes directrices nécessaires pour que le Mouvement – coopératives d'habitation, fédérations régionales, organismes affiliés et Confédération – réduise son empreinte écologique et approfondisse son engagement pour un monde plus vert et plus équitable.

La CQCH désire ainsi intégrer, dans le cadre de ses activités et de celles de ses membres, des actions qui favoriseront un développement durable afin de satisfaire les besoins du présent et ceux des générations futures, tout en assurant la pérennité des coopératives d'habitation. La Planification stratégique 2010-2013 de la CQCH précise, en effet, de « faire face aux nouvelles exigences et tendances en matière de développement durable, tout en étant cohérent avec la mission¹ ».

La présente stratégie de développement durable vise à contribuer aux nouvelles tendances en matière de développement durable. Elle décrit les objectifs que la CQCH entend poursuivre, ainsi que les activités qu'elle réalisera progressivement en vue de les atteindre. Afin de s'assurer de son application par tous les paliers du Mouvement, la CQCH a établi des indicateurs de performance ainsi que des cibles à atteindre pour chacun d'eux.

La CQCH adopte ainsi une stratégie visant le développement de nouvelles habitudes de consommation moins énergivores qui favorisent l'achat local et privilégient les entreprises des secteurs coopératif et de l'économie sociale. La CQCH s'engage à appliquer la stratégie dans l'ensemble de ses activités actuelles et futures.

2. LE MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

On retrouve environ 1 250 coopératives d'habitation au Québec, la plupart mises sur pied au cours des 40 dernières années. Ces entreprises collectives à caractère privé et issues de l'économie sociale possèdent et gèrent environ 27 500 logements. En tout, plus de 60 000 personnes ont choisi de se regrouper au sein de coopératives d'habitation afin de répondre à leurs besoins en matière de logement.

¹ ALIA CONSEIL, 2010. *Compte rendu de la réflexion stratégique des 27 et 28 février 2010 CQCH*, 10 mars, Orientation 4 - Axe 4.2, p. 19.

Les coopératives d'habitation se sont regroupées au sein de six fédérations régionales de coopératives d'habitation présentes dans la majorité des régions du Québec. Ces dernières se sont rassemblées au sein de la CQCH.

2.1 Les coopératives d'habitation

Une coopérative d'habitation est un regroupement de personnes qui a pour principal objet de faciliter à ses membres l'accès à la propriété ou à l'usage d'une maison ou d'un logement². Il s'agit d'une entreprise privée dont les membres résidents, par leur implication, en administrent et en gèrent les affaires et les immeubles. Les coopératives d'habitation ont le plus souvent pour mission d'offrir des logements de qualité à coût abordable et certaines offrent à leurs membres des services sociaux et économiques connexes au logement ainsi qu'un milieu de vie sain.

Les membres partagent et valorisent les valeurs de la coopération que sont la prise en charge et les responsabilités personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Ils adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Dans leur fonctionnement et pour mettre en pratique les valeurs de base du mouvement coopératif, les coopératives d'habitation suivent un certain nombre de lignes directrices qui ont été formulées sous forme de principes, par l'Alliance coopérative internationale (ACI), en 1995, soit :

- l'adhésion volontaire et ouverte à tous;
- le pouvoir démocratique exercé par les membres;
- la participation économique des membres;
- l'autonomie et l'indépendance;
- l'éducation, la formation et l'information;
- la coopération entre les coopératives;
- l'engagement envers la communauté.

2.2 Les fédérations régionales de coopératives d'habitation

Les fédérations régionales de coopératives d'habitation sont des entreprises collectives, à but non lucratif, qui ont pour préoccupation première d'offrir des services aux coopératives d'habitation membres de leur territoire. Selon le nombre de coopératives d'habitation à desservir, les fédérations comptent de trois à une quarantaine d'employés.

Par leur offre de services, comme le soutien à l'entrepreneuriat coopératif, les services de formation et d'aide à la gestion, le service de regroupements d'achats ainsi que la défense, la promotion et la représentation politique régionale des coopératives d'habitation, les fédérations soutiennent les coopératives d'habitation dans la consolidation de leur

²Loi sur les coopératives, L.R.Q., c. c-67.2, arts 3 et 220.

entreprise en favorisant l'acquisition de compétences essentielles à la gestion, tout en visant la plus grande autonomie des entreprises.

2.3 La Confédération québécoise des coopératives d'habitation

La CQCH est également une entreprise collective à but non lucratif. Sa mission consiste à développer et à promouvoir la formule coopérative en habitation, à assurer la représentation et la défense de la formule coopérative en habitation et à offrir des services aux fédérations régionales afin qu'elles fournissent aux membres de coopératives d'habitation l'information et les services requis pour assurer une saine gestion de leurs immeubles et améliorer leurs conditions de logement. L'organisme compte 12 employés.

Ainsi, dans leur fonctionnement et leurs actions, les coopératives d'habitation, les fédérations régionales et la CQCH adhèrent aussi à leurs propres valeurs et principes :

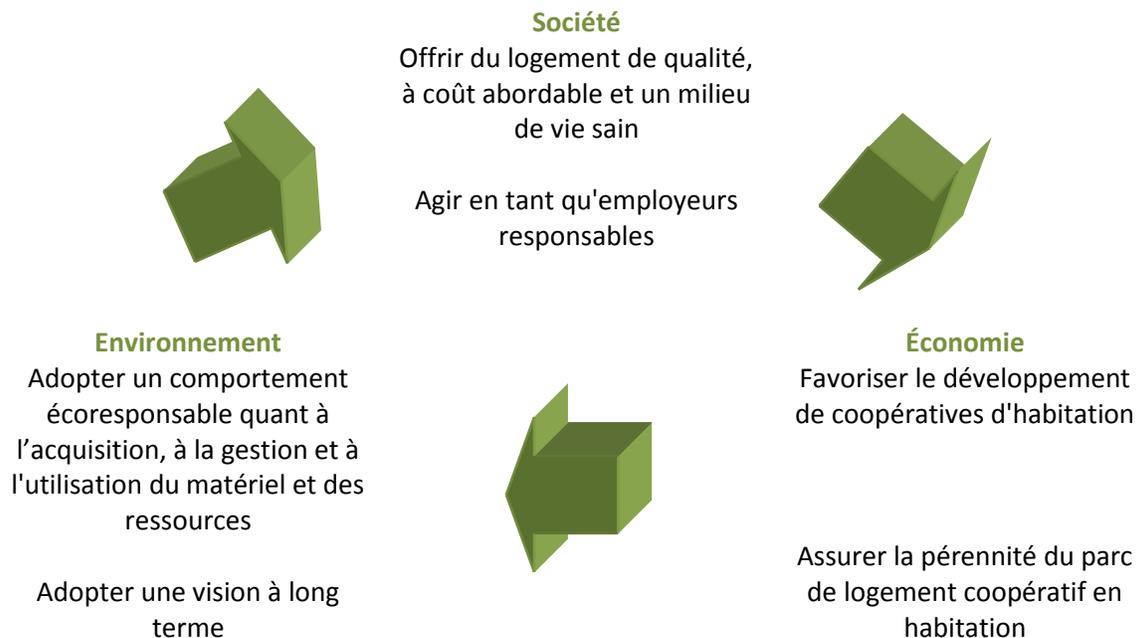
- « Une coopérative d'habitation doit être prise en charge par ses membres. Cette prise en charge implique la participation des membres à la propriété, au pouvoir, à la gestion et aux résultats (meilleur logement au meilleur coût). Cette participation repose sur une volonté, une capacité et une compétence des membres qu'il faut maintenir et développer;
- Une coopérative d'habitation est une entreprise qui doit assurer sa viabilité, sa pérennité et son développement sur les plans financier, immobilier et associatif. La mixité et la qualité de son membership sont des conditions de base à son bon fonctionnement;
- Une coopérative d'habitation est aussi un incubateur où s'acquièrent la connaissance, le savoir-faire, où se développent la confiance et la responsabilisation, et où se manifestent la solidarité, la tolérance et le respect de l'autre;
- Une coopérative d'habitation doit, peu importe sa tenure, constituer et demeurer une propriété collective;
- Les coopératives d'habitation au Québec doivent s'unir et se concerter afin de créer un Mouvement fort, capable d'assurer leur développement. Ce Mouvement, dans chacune de ses instances, doit toujours reposer sur l'initiative des membres eux-mêmes en respectant et favorisant leur participation et leur contrôle;
- L'action du Mouvement doit être efficace et performante, en assurant sa présence sur tout le territoire du Québec, en garantissant à toutes les coopératives d'habitation des conditions de pleine adhésion, en obtenant pour ses membres les meilleurs services aux meilleurs coûts, en assurant la viabilité de son fonctionnement et en évitant les dédoublements au sein de ses structures;
- Le Mouvement de l'habitation coopérative doit se développer tant et aussi longtemps qu'il y aura, dans le milieu, un besoin et une volonté de prise en charge et de participation, dans le but de se doter des meilleurs logements au meilleur coût.³ »

³ CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION (CQCH), 2012. *Affirmer son identité*, Rapport annuel 2011, mai, 42 p.

3. DÉMARCHE ET CHAMPS D'INTERVENTION

Au sens de la Loi sur le développement durable, celui-ci se définit comme étant un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement⁴. En raison de leur secteur d'activité, les coopératives d'habitation touchent à ces trois dimensions du développement durable.

C'est par l'application des valeurs et principes coopératifs que la formule coopérative se démarque de toute autre forme d'entreprise. Grâce à eux, les membres et dirigeants de coopératives ont en main une ligne de conduite claire pour guider leurs actions et orienter leurs prises de décisions en toute collégialité, dans le respect de chacun et pour le bien-être de leur collectivité.



3.1 Société

Par leur mode de fonctionnement, les coopératives d'habitation entraînent des impacts sociaux importants pour les Québécois. En plus d'offrir à leurs membres résidents un logement de qualité et à coût abordable, les coopératives d'habitation leur procurent une sécurité d'occupation ainsi qu'un milieu de vie de qualité. Elles offrent la possibilité à leurs membres de se responsabiliser, de s'engager dans leur milieu et de s'ancrent dans leur

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2007. *Un projet de société pour le Québec. Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, décembre, p. 18.

communauté. Elles leurs offrent également la possibilité de développer et de mettre en œuvre des projets collectifs de nature communautaire, culturelle ou environnementale leur permettant d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur communauté.

Les coopératives d'habitation offrent également à leurs membres la possibilité d'acquérir de nombreuses connaissances et compétences transférables. L'acquisition de telles connaissances et compétences ainsi que le rassemblement des membres autour de projets communs favorisent l'intégration sociale et limite, du même coup, l'isolement, la pauvreté et l'exclusion sociale de certains groupes de la société, comme les aînés, les personnes fragilisées, les communautés culturelles, les ménages monoparentaux et, de façon générale, les ménages à faible ou à modeste revenu.

3.2 Économie

Le fait de rendre disponible des logements abordables dans le parc de logements au Québec permet, dans une certaine mesure, de limiter la spéculation immobilière. Par leur mode de fonctionnement – autogestion, implication de membres bénévoles, respect de la vocation à but non lucratif, application du rabais de membre –, les coopératives d'habitation permettent d'assurer la pérennité du parc de logements, et ce, dans une perspective de rentabilité de l'investissement des gouvernements, en plus de stimuler les économies locales dans lesquelles les coopératives d'habitation se sont établies.

En effet, chaque dollar investi par le gouvernement du Québec dans les programmes de rénovation et de développement de logements communautaires contribue à générer 2,22 \$ d'activités dans le secteur de la construction résidentielle et de la rénovation⁵. Mentionnons également que ce secteur constitue un moteur économique important au Québec. Seulement dans le marché résidentiel, les investissements représentent une part non négligeable du produit intérieur brut (PIB) du Québec, soit 7,4 % en 2007⁶. La recherche de nouvelles façons de faire dans le secteur du bâtiment peut contribuer à renforcer l'économie du Québec en développant l'économie du savoir ainsi que de nouveaux marchés.

3.3 Environnement

Au cours des 40 dernières années, les coopératives d'habitation ont permis de donner un second souffle à de nombreux quartiers et de revitaliser plusieurs zones industrielles abandonnées.

En 2007, le Mouvement québécois des coopératives d'habitation a mis sur pied le programme Coops Efficaces qui vise à appuyer gratuitement les coopératives d'habitation du Québec et leurs membres dans leur démarche de réduction du coût de leurs factures d'électricité et de gaz. Le programme constitue un service de sensibilisation aux avantages de

⁵ AECOM, 2011. *Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec*, Rapport final - 05-21397, septembre, Sommaire exécutif - Impacts économiques.

⁶ SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ), 2009. *Plan d'action de développement durable 2009-2013*, Gouvernement du Québec, p. 9.

l'efficacité énergétique, d'information sur les offres des distributeurs d'énergie et d'accompagnement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique.

Grâce au programme, plus de 430 coopératives ont bénéficié d'amélioration de leur éclairage et de remises financières d'Hydro-Québec. Un total de 64 105 thermostats ont également été remplacés à travers la province. En tout, 717 coopératives d'habitation se sont prévaluées de cette mesure. Depuis 2007, les coopératives de la province ont permis de réaliser des économies de 16,3 Gwh, ce qui représente la consommation annuelle moyenne de 736 résidences unifamiliales.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LOGEMENT COOPÉRATIF

Au Canada, le secteur du bâtiment commercial et résidentiel représente environ 20 % de la consommation nationale d'énergie primaire. Il est aussi à l'origine de 20 % à 25 % des déchets mis en décharge et de 5 % à 12 % de la consommation totale d'eau. Tous les ans, l'énergie utilisée par les bâtiments en Amérique du Nord produit des émissions de plus de 2 200 mégatonnes (Mt) de CO² dans l'atmosphère, soit environ 35 % des émissions totales de CO² du continent⁷.

Le bâtiment écologique est un élément clé de la création de collectivités saines, dynamiques et économiquement solides. L'expression « bâtiment écologique » désigne l'utilisation de pratiques et de matériaux préférables du point de vue de l'environnement dans la conception des bâtiments, le choix de leur emplacement, leur construction, leur exploitation et leur élimination finale. Cette notion englobe la rénovation et la modernisation des bâtiments existants ainsi que les nouvelles constructions, qu'il s'agisse de bâtiments résidentiels ou commerciaux, publics ou privés⁸.

À cet effet, la CQCH entend revoir ses façons de faire pour assurer la pérennité des immobilisations des coopératives d'habitation, utiliser les ressources techniques et matérielles de façon responsable et durable, et développer une vision à long terme quant à l'utilisation de ces ressources.

Compte tenu que l'exploitation des immeubles appartenant aux coopératives d'habitation a un impact non négligeable sur l'environnement, le Mouvement a intérêt à envisager en premier lieu des façons de faire responsables quant à la construction et à la rénovation des bâtiments. Les acteurs du Mouvement devraient envisager de modifier, au quotidien, leur comportement à l'égard de la gestion des matières résiduelles, de l'utilisation de l'énergie et de l'eau et du

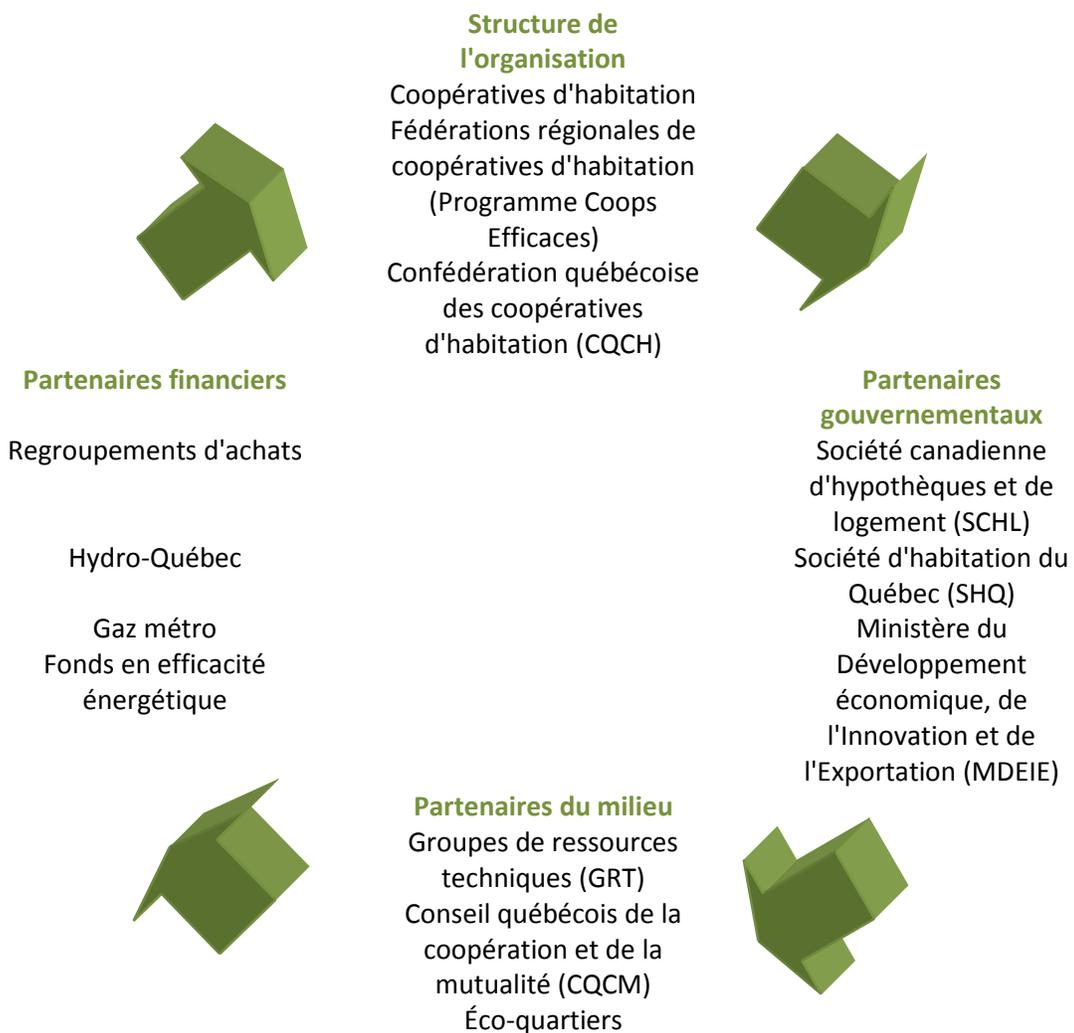
⁷COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE), 2008. *Bâtiment écologique en Amérique du Nord : débouchés et défis*, Rapport présenté au conseil de la CCE par le Secrétariat en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, Canada, p. 4.

⁸Loc. cit.

contrôle des émissions de gaz à effet de serre. La CQCH et ses fédérations devront ainsi s'engager à promouvoir les pratiques écoresponsables.

Comme de nombreux partenaires gouvernementaux, communautaires et financiers sont appelés à interagir avec les membres du Mouvement, la CQCH souhaite les sensibiliser à l'importance et aux retombées socioéconomiques positives d'une gestion plus responsable des cadres bâtis et des ressources techniques et matérielles et les impliquer dans sa démarche de développement durable.

4.1 Clientèle et partenaires



5. CHAMPS D'INTERVENTION

5.1 Champ d'intervention 1

Offrir du logement de qualité, à coût abordable et un milieu de vie sain

Le fait d'adopter des mesures ou des comportements plus écologiques, et plus encore, de rendre conforme les bâtiments aux principes écologiques actuellement reconnus, pourrait réduire la consommation d'énergie de 30 %, les émissions de carbone de 35 %, la consommation d'eau de 30 % à 50 %, et les coûts liés aux déchets de 50 % à 90 %. En outre, cela peut favoriser l'édification de collectivités plus fortes et procurer d'importants avantages sur le plan de la santé et de la productivité des résidents et des travailleurs⁹, sans compter les retombées positives de l'amélioration de la santé des individus sur le système de santé, grâce à une meilleure qualité de l'air dans les immeubles.

En effet, sur le plan de la santé humaine et de la productivité, des caractéristiques écologiques, telles que l'éclairage naturel, l'utilisation accrue d'air naturel pour la ventilation et la réduction de l'humidité, et le choix de produits sans composés organiques volatils (COV) pour les moquettes, les colles, les peintures et les autres revêtements et articles de finition intérieure pourraient diminuer l'asthme, les allergies et la propagation de la grippe¹⁰.

De même, la présence d'espaces verts, comme les parcs, aires de jeu, terrains boisés, etc., en milieu urbain, semble avoir plusieurs répercussions significativement positives sur la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent aussi le bruit, la température locale et l'effet d'îlots de chaleur urbains. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé autorapportée et diagnostiquée, un meilleur degré d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un degré de cohérence sociale plus important. Mentionnons également que des études suggèrent que ces liens sont plus forts parmi les groupes de la population les plus désavantagés¹¹. L'environnement physique a ainsi également un important rôle à jouer dans le secteur de l'habitation.

⁹ *Ibid.*, p. 23.

¹⁰ *Ibid.*, p. 30.

¹¹ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, 2011. *Les espaces verts urbains et la santé*, p. 2.

Champ d'intervention 1	
Offrir du logement de qualité, à coût abordable et un milieu de vie sain	
Objectif 1.1	Rendre les bâtiments des organismes affiliés au Mouvement conformes aux principes écologiques reconnus
Action 1.1.1	Implanter dans les organismes les mesures nécessaires afin de rendre conformes les organismes aux principes écologiques reconnus
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Action 1.1.2	
	Implanter dans les organismes les mesures nécessaires afin d'améliorer la santé et la productivité des individus
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR

5.2 Champ d'intervention 2

Agir en tant qu'employeurs responsables

En considérant leur personnel comme principal actif, les coopératives d'habitation, les fédérations régionales et leurs organismes affiliés, et la Confédération s'engagent à agir comme employeurs responsables en s'assurant d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à leurs employés, en mettant les principes d'équité au centre de leurs préoccupations, et en encourageant la formation et le perfectionnement de leur personnel.

Mentionnons également que la connaissance et la compréhension est la base pour que les membres de coopératives d'habitation, le personnel des fédérations et leurs organismes affiliés, et celui de la Confédération adhèrent aux valeurs et aux principes de développement durable et prennent des décisions éclairées. Il est donc important, dès le départ, d'informer, de sensibiliser, de former les membres de coopératives d'habitation et les employés afin que chacun puisse agir de façon responsable tant sur les plans de la société, de l'économie et de l'environnement.

Les coopératives d'habitation ainsi que les fédérations régionales, leurs organismes affiliés et la CQCH doivent également donner l'exemple à leurs membres et à leurs employés, notamment lors de la tenue d'événements annuels comme leurs assemblées générales et les colloques de formation. Il va sans dire que l'organisation de ces événements a des impacts non négligeables sur l'environnement. Plusieurs mesures simples peuvent être alors mises en place pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre, limiter le gaspillage et l'utilisation des biens et de matériel. Il en revient aux employeurs de promouvoir ces bonnes pratiques.

Champ d'intervention 2 Agir en tant qu'employeurs responsables	
Objectif 2.1	Offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à leurs employés
Action 2.1.1	Intégrer dans les politiques d'embauche des organismes des principes qui favorisent le travail sécuritaire, les principes d'équité, de perfectionnement et de développement durable
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Action 2.1.2	Rendre disponible la stratégie de développement durable aux membres de coopératives d'habitation, aux employés des fédérations et leurs organismes affiliés et à ceux de la CQCH
Indicateurs	Plan de communication de la CQCH
Cible	Nombre d'organismes qui ont réalisé le plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Action 2.1.3	Tenir des événements écoresponsables
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR

5.3 Champ d'intervention 3

Favoriser le développement de coopératives d'habitation

Les raisons pour lesquelles les groupes promoteurs choisissent de mettre sur pied des coopératives d'habitation, touchent principalement le désir de se donner les moyens d'avoir accès à un logement de qualité, à coût abordable ainsi qu'un certain contrôle sur leur milieu de vie afin d'évoluer dans un environnement sain.

Plusieurs groupes de membres fondateurs de coopératives d'habitation s'intéressent de près à la réalisation de bâtiments écologiques qui, comme mentionné plus tôt, se démarque notamment par une réduction de la consommation d'énergie, le recours aux énergies renouvelables, la conservation de l'eau, la mise à profit de sources naturelles d'éclairage et de ventilation, l'utilisation de matériaux écologiques, la réduction des déchets et la création de milieux sains et productifs¹².

En 2008, le gouvernement du Québec a rendu disponible de nouvelles mesures facilitant l'inclusion de mesures vertes dans les projets d'habitation communautaire. En effet, la

¹² COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE), *op. cit.*, p. 16.

Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde maintenant un financement supplémentaire pouvant atteindre 10 % pour la réalisation de projets novateurs.

Or, les mesures écoénergétiques sont très coûteuses. Le plus souvent, les groupes promoteurs choisissent de ne pas aller de l'avant en raison des coûts trop élevés et choisissent de réaliser des ensembles immobiliers traditionnels au détriment des bâtiments écologiques. Aujourd'hui seulement deux coopératives d'habitation sises dans des bâtiments écologiques ont été mises sur pied, malgré un intérêt marqué par les groupes promoteurs.

Il importe que les gouvernements adoptent de nouvelles normes et réglementations dans le secteur du bâtiment ainsi que des initiatives plus musclées dans leurs programmes d'aide à l'habitation. Ces mesures pourraient accélérer l'adoption de pratiques écologiques dans le secteur du bâtiment et ainsi diminuer les coûts supplémentaires associés à l'offre de bâtiments durables, et du même coût, rendre concurrentiel ce marché par rapport au marché des constructions dites traditionnelles. Appliquer davantage l'écoconditionnalité¹³ dans les programmes de développement et de rénovation de logements communautaires pourrait se révéler une avenue prometteuse.

Par ailleurs, les groupes promoteurs devraient percevoir les avantages financiers importants de la conception de bâtiments écologiques sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments qui compensent largement les coûts additionnels initiaux associés aux mesures vertes.

Mentionnons également qu'il importe que le secteur de l'habitation s'approprie les technologies et les pratiques innovatrices en matière de développement durable afin d'atténuer le plus possible les répercussions environnementales et d'améliorer la qualité des milieux de vie. Les gouvernements fédéral et provincial devront mettre à profit ces nouvelles façons de faire par l'adoption de programmes, de mesures, d'incitatifs et de normes.

¹³ L'écoconditionnalité consiste à lier l'aide financière gouvernementale à l'atteinte d'objectifs environnementaux. Selon ce principe, les producteurs doivent respecter les dispositions de la législation et de la réglementation environnementale pour recevoir l'aide financière du gouvernement. Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2012. *Écoconditionnalité*, Agroenvironnement. [En ligne]. <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/ecoconditionnalite/Pages/ecoconditionnalite.aspx>>. Consulté le 18 septembre 2012.

Champ d'intervention 3	
Favoriser le développement de coopératives d'habitation	
Objectif 3.1	S'approprier les technologies et les pratiques innovatrices en matière de développement durable afin d'atténuer le plus possible les répercussions environnementales et d'améliorer la qualité des milieux de vie
Action 3.1.1	Réaliser des bâtiments écologiques au lieu des bâtiments traditionnels
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre de coopératives d'habitation développées qui intègrent des mesures vertes dans leur projet immobilier
Action 3.1.2	Effectuer les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils adoptent des programmes, mesures, incitatifs et normes afin de favoriser le développement de bâtiments écologiques
Indicateurs	Planification stratégique de la CQCH
Cible	Programmes, mesures, incitatifs et normes mis en place par les gouvernements
Action 3.1.3	Effectuer les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils appliquent davantage l'écoconditionnalité dans les programmes de développement de logements communautaires
Indicateurs	Planification stratégique de la CQCH
Cible	Écoconditionnalités intégrées aux programmes gouvernementaux
Action 3.1.4	Sensibiliser les GRT afin qu'ils informent adéquatement les groupes promoteurs des avantages financiers importants de la conception de bâtiments écologiques sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
Indicateurs	Plan de communication de la CQCH
Cible	Nombre de coopératives d'habitation développées qui intègrent des mesures vertes dans leur projet immobilier

5.4 Champ d'intervention 4

Assurer la pérennité des ensembles immobiliers

Les gestionnaires de coopératives d'habitation ont pour principal mandat de gérer les affaires administratives, associatives et immobilières de l'entreprise. Les coopératives d'habitation ont pour la plupart été réalisées au cours des 40 dernières années, majoritairement en faveur des programmes d'aide à l'habitation mis sur pied par les gouvernements fédéral et provincial.

La majorité du parc de logements coopératifs a été construit à partir de programmes fédéraux. Près de 11 100 logements développés par l'entremise du programme de l'article 95

entre 1979 et 1985 l'ont été par l'entremise de constructions existantes, rénovées, souvent âgées de plusieurs décennies.

Dans le cadre de ce programme, différentes mesures ont été appliquées afin de limiter le coût de construction ou de rénovation des logements. Mentionnons à cet égard, l'application pour l'ensemble du Canada du prix maximum par logement (PML) visant à limiter le coût de réalisation des ensembles immobiliers. Aussi, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a appliqué une politique d'appel de propositions permettant de choisir, dans une région donnée, les projets les moins coûteux en termes d'aide.

Les projets de coopératives d'habitation du Québec ont dû respecter un ensemble de normes touchant la conception des ensembles, la typologie des logements, leur superficie ou encore l'utilisation de certains matériaux. Ces normes, communément appelées « critères de modestie » ont contribué à réduire la qualité des bâtiments, à accélérer leur détérioration et à rendre leur entretien plus coûteux. Il va sans dire que ces coopératives d'habitation ont aujourd'hui d'importants travaux de rénovation à réaliser. Mentionnons également que leur viabilité pourrait être menacée en raison notamment de l'échéance prochaine de leurs conventions.

Au Canada, les déchets de construction, de rénovation et de démolition représentent environ de 17 % à 21 % de la masse totale annuelle de déchets mis en décharge. La réduction des déchets de construction et la création de composantes de bâtiments réutilisables et recyclables représentent des stratégies clés pour lutter contre ces répercussions environnementales¹⁴. Mentionnons à cet effet que le secteur du bâtiment offre désormais des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés de très bonne qualité.

Malgré toutes les difficultés que rencontrent actuellement les coopératives d'habitation, les travaux majeurs qu'elles devront réaliser à court et à moyen termes constituent une occasion rêvée d'améliorer la valeur énergétique et environnementale des immeubles et des espaces, et de limiter les répercussions négatives de leur exploitation sur l'environnement. Du même coup, l'implantation de mesures vertes dans le cadre des travaux majeurs pourrait à moyen et à long termes entraîner des économies appréciables pour les coopératives d'habitation tout en améliorant la qualité de leurs immobilisations et de leur milieu de vie.

¹⁴*Ibid.*, p. 18.

Champ d'intervention 4	
Assurer la pérennité des ensembles immobiliers	
Objectif 4.1	Améliorer la valeur énergétique et environnementale des bâtiments existants
Action 4.1.1	Inclure des mesures vertes et durables, et des matériaux recyclés dans les travaux de rénovation
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant intégré des mesures vertes et durables dans leurs travaux de rénovation
Action 4.1.2	
	Effectuer les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils encouragent le développement de coopératives d'habitation réalisées à partir de matériaux durables afin de garantir la qualité et la pérennité des ensembles immobiliers
Indicateurs	Planification stratégique de la CQCH
Cible	Critères minimaux de qualité intégrés aux programmes de développement des logements communautaires
Action 4.1.3	
	Effectuer les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils appliquent davantage l'écoconditionnalité dans les programmes de rénovation de logements communautaires
Indicateurs	Planification stratégique de la CQCH
Cible	Écoconditionnalités intégrées aux programmes de rénovation de logements communautaires

Champ d'intervention 5

Adopter un comportement écoresponsable quant à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation du matériel et des ressources

Les membres de coopératives d'habitation ne gèrent pas uniquement de petites entreprises, ils les habitent. En l'occurrence, les coopératives d'habitation ainsi que les fédérations régionales et leurs organismes affiliés et la Confédération sont de grands utilisateurs de biens et de services. Ils doivent s'alimenter en eau, en électricité, en matériel informatique, en fourniture de bureau et en produits domestiques, notamment.

Ainsi, la CQCH souhaite sensibiliser autant les membres de coopératives d'habitation, les employés des fédérations régionales et ceux de leurs organismes affiliés que ses propres employés à l'adoption d'un comportement responsable quant à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation du matériel et des ressources dans leur environnement quotidien et au choix de leurs fournisseurs. En effet, il est possible aujourd'hui de s'alimenter chez des fournisseurs dont les produits ont un empreinte écologique moindre, comme le commerce équitable, dans à peu près tous les secteurs d'activités, tels que l'entretien ménager, la foresterie, les produits alimentaires, etc.

Ainsi, dans l'optique d'offrir des services qui répondent aux réalités, aux préoccupations et aux besoins de ses membres, la CQCH tente de sensibiliser ses partenaires actuels et futurs aux nouvelles réalités socioéconomiques et environnementales.

La CQCH, qui offre des services économiques en partenariat avec des entreprises des secteurs privé, communautaire et gouvernemental, souhaite inciter les coopératives d'habitation à utiliser des services et des produits provenant de fournisseurs et d'entreprises qui valorisent les comportements responsables notamment en ce qui a trait à l'acquisition de fournitures de bureau, de matériel informatique, de papeterie et d'articles liés à la vie domestique.

Pour ce faire, le comité regroupement d'achats de la CQCH a revu ses critères d'admissibilité quant au choix des entreprises qui joindront les rangs du programme d'achats groupés. Ainsi, la CQCH et ses fédérations régionales s'engagent à :

- privilégier l'achat local;
- favoriser l'utilisation de produits et de services provenant des secteurs coopératif et de l'économie sociale;
- proposer des produits et des solutions qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement;
- promouvoir l'utilisation de produits homologués comme FSC, Energy Star ou Choix Environnemental ÉcoLogo;
- favoriser les entreprises qui utilisent des emballages peu volumineux, recyclables, fabriqués de matières recyclables, repris après livraison des biens;
- offrir des produits permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et favorisant l'efficacité énergétique tant sur le plan des processus de production qu'à celui de l'utilisation;
- proposer de reprendre les biens et équipements usagés et pour lesquels un usage secondaire ou un processus de recyclage est possible ou faire connaître aux organismes les possibilités de recyclage, de réutilisation et de disposition saine.

La réduction des déchets grâce à une meilleure conception des produits, au recyclage et à la réutilisation des matériaux entraînera une énorme diminution des matières premières utilisées et des répercussions environnementales connexes, ainsi que du coût de l'élimination de ces matériaux, pour le secteur privé et pour les gouvernements et municipalités. Mentionnons également que ces mesures contribuent à diminuer largement les coûts administratifs des entreprises.

Champ d'intervention 5 Adopter un comportement écoresponsable quant à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation du matériel et des ressources	
Objectif 5.1	Acquérir le matériel et les ressources, les utiliser et les gérer de façon responsable
Action 5.1.1	S'alimenter chez des fournisseurs dont les produits ont une empreinte écologique moindre et acheter localement
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Action 5.1.2	Utiliser et gérer les ressources et le matériel de façon responsable
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR

Champ d'intervention 6

Adopter une vision à long terme

Autant en ce qui concerne nos modes de gestion, que la construction et la rénovation des coopératives d'habitation ainsi que l'acquisition et la gestion du matériel et des ressources, l'adoption d'une vision à long terme s'impose. À cet effet, on propose de choisir des matériaux et des produits de bonne qualité, au lieu du « beau, bon, pas cher », pour contribuer à la préservation des équipements et des immobilisations.

Afin de favoriser le réemploi et de prolonger la durée de vie des biens, on privilégie l'approche des 4R-V qui vise à :

- Repenser, qui implique une réflexion quant à nos besoins et nos choix de produits de consommation, mais aussi en ce qui concerne nos pratiques;
- Réduire, qui implique un choix de non-consommation ou d'une consommation qui limite le gaspillage en évitant d'acheter ou d'utiliser des produits jetables, suremballés ou présentés en portions individuelles;
- Réutiliser, qui permet de prolonger la vie utile d'un objet de consommation dans sa forme et dans sa fonction d'origine en l'utilisant plus d'une fois;
- Recycler, qui correspond au traitement en usine d'une matière ayant déjà servi afin de la réintroduire dans la fabrication d'un autre produit;
- Valoriser, qui permet de récupérer les résidus d'un produit ou d'une matière afin de produire des combustibles, par exemple.

Champ d'intervention 6 Adopter une vision à long terme	
Objectif 6.1	Privilégier l'approche des 4R-V
Action 6.1.1	Repenser, réduire, réemployer, recycler et valoriser le matériel et les ressources
Indicateurs	Plan d'action Agir VERT L'AVENIR
Cible	Nombre d'organismes ayant obtenu la note de passage dans cette section du plan d'action Agir VERT L'AVENIR

6. MISE EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE

La gestion du développement durable s'inscrit dans le système de gestion général d'une organisation. Cette gestion « durable » doit teinter tous les aspects de l'entreprise : la structure organisationnelle, les pratiques, les politiques, la prise de décision, la planification et les procédures.

Afin de s'assurer que tous les organismes qui gravitent de près ou de loin autour du Mouvement québécois des coopératives d'habitation y aient accès, la présente stratégie de développement durable sera acheminée à chacun d'eux et publiée sur le site Internet de la CQCH. Les représentations de la CQCH à effectuer auprès des gouvernements fédéral et provincial seront intégrées à la planification stratégique de la CQCH. Les activités de promotion à réaliser seront intégrées au plan de communication de la CQCH. Finalement, le plan d'action de la présente stratégie sera rendue disponible aux coopératives d'habitation, aux fédérations régionales, à leurs organismes affiliés ainsi qu'aux employés de la CQCH sous forme d'un questionnaire à remplir dans l'intranet de la CQCH.

La Stratégie de développement durable VERT L'AVENIR entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la CQCH. Un comité de suivi sera mis sur pied afin de coordonner sa mise en œuvre et de s'assurer que les coopératives d'habitation, les fédérations régionales, leurs organismes affiliés ainsi que la Confédération appliquent les éléments contenus dans la présente stratégie de façon cohérente. Au cours de l'automne 2012, la CQCH présentera à ses employés et à ceux des fédérations régionales ainsi qu'à leurs organismes affiliés les mesures contenues dans la stratégie, les objectifs à atteindre et les échéanciers ainsi que les dispositions à mettre en application dans leurs organisations respectives.

PLAN D'ACTION AGIR VERT L'AVENIR

Nous faisons actuellement face à quatre enjeux environnementaux cruciaux : l'épuisement accéléré des ressources, les changements climatiques, la croissance de la pollution et celle des matières résiduelles. Bien que des mesures concrètes doivent être prises par les organismes et gouvernements, il est possible d'appliquer bon nombre de mesures et de gestes, généralement simples à intégrer dans notre vie quotidienne, au bureau comme à la maison, et qui, en bout de ligne, permettra d'intégrer l'environnement à la gestion quotidienne de nos petites entreprises.

Pour ce faire, nous vous suggérons de mettre sur pied un comité de développement durable au sein de votre organisation. Puis, il suffit de remplir le questionnaire ci-dessous. À partir des résultats obtenus, il vous sera possible d'identifier les mesures que vous souhaitez mettre en place afin d'améliorer la performance écologique de votre organisation en les intégrant dans un plan d'action dans lequel il vous sera possible d'intégrer des échéanciers et des budgets à respecter afin d'atteindre vos objectifs¹⁵.

Si vous le désirez, vous pouvez répéter l'exercice à tous les ans ou à tous les deux ou trois ans afin d'évaluer la progression des efforts consentis par votre organisme dans la gestion responsable de votre entreprise.

Afin de connaître les différentes options qui s'offrent à vous en matière de rénovation efficace de vos immobilisations, il est possible d'obtenir le soutien d'un conseiller en efficacité énergétique en communiquant avec l'équipe du programme Coops efficaces, au 514 843-6929, poste 234, sans frais, au 1 866 609-2667, poste 234 ou en consultant leur site Internet, au www.energie.coop.

¹⁵ Éventuellement, il sera possible d'intégrer le formulaire à la Zone membre du site Internet de la CQCH afin que les organismes puissent réaliser le plan d'action, en ligne, de façon interactive et conserver leurs différents rapports.

Champ d'intervention 1					
Offrir du logement de qualité, à coût abordable et un milieu de vie sain					
Objectif 1.1 : Rendre les bâtiments des organismes affiliés au Mouvement conformes aux principes écologiques reconnus					
	Le plus souvent	Régulièrement	Rarement	Jamais	Ne s'applique pas
Action 1.1.1 : Implanter dans les organismes les mesures nécessaires afin de rendre conformes les organismes aux principes écologiques reconnus					
<i>Matières résiduelles</i>					
Nous utilisons l'équipement facilitant la collecte des matières résiduelles.					
Nous disposons des matières recyclables générées de manière adéquate.					
Nous faisons du compostage.					
<i>Énergie</i>					
Nous avons remplacé les éclairages énergivores par des modèles à faible consommation d'énergie.					
Nous avons installé des thermostats électroniques dans les logements, les bureaux et les lieux communs.					
Nous contrôlons la température du chauffage en fonction du moment de la journée et nous baissons la température de quelques degrés au cours des heures d'inactivité.					
Nous éteignons la lumière dans les pièces où il n'y a personne.					
Nous tirons profit de l'énergie solaire en ouvrant les rideaux en hiver et en les tenant fermés en été.					

Nous programmons la mise sous-tension ou la mise en veille automatique des appareils électriques et électroniques après une certaine période d'inactivité.					
Nous éteignons tous les appareils électriques et électroniques en période d'inactivité.					
Utilisation de l'eau					
Nous lavons à l'eau froide.					
Nous évitons de laisser couler l'eau inutilement.					
Nous avons installé des pommeaux de douche et des toilettes à faible débit d'eau.					
Nous dépistons, réparons et entretenons de manière préventive la tuyauterie et les équipements fissurés.					
Total de la section	/14	/14	/14	/14	/14
Action 1.1.2 : Planter dans les organismes les mesures nécessaires afin d'améliorer la santé et la productivité des individus					
Nous favorisons l'éclairage naturel.					
Nous favorisons l'utilisation accrue d'air naturel pour la ventilation et la réduction de l'humidité.					
Produits alimentaires et domestiques					
Nous nous approvisionnons en produits de nature équitable comme le café, le thé, le coton et le sucre lorsque possible.					
Nous utilisons des produits domestiques respectueux de l'environnement.					
Nous avons utilisé des produits sans composés organiques volatils (COV) et de la peinture naturelle ou recyclée pour les moquettes, les colles et les autres revêtements et articles de finition intérieure.					
Total de la section	/5	/5	/5	/5	/5

Champs d'intervention 2					
Agir en tant qu'employeurs responsables					
Objectif 2.1 : Offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à leurs employés					
	Oui	Régulièrement	Rarement	Non	Ne s'applique pas
Action 2.1.1 : Intégrer dans les politiques d'embauche des organismes des principes qui favorisent le travail sécuritaire, les principes d'équité, de perfectionnement et de développement durable					
Nous détenons une politique de travail et nous en avons remis une copie à chacun des employés lors de leur embauche.					
Nous appliquons le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.					
Nous appliquons le principe d'équité et de transparence dans la gestion des ressources humaines.					
Nous offrons des conditions de travail justes et équitables.					
Nous favorisons les relations de travail harmonieuses.					
Nous favorisons une gestion et un développement optimal des ressources humaines dans un environnement exempt d'harcèlement et de discrimination.					
Nous avons instauré des mécanismes pour enrayer les cas d'harcèlement et de discrimination.					
Nous avons mis en place une procédure interne de gestion des plaintes.					
Nous offrons de la formation et du perfectionnement à nos employés.					
Nous offrons un environnement de travail exempt de risques de blessures et nous promouvons la santé et la sécurité au travail.					

Le nombre de personnes requis a suivi une formation de secourisme en milieu de travail.					
Lors d'accidents, nous apportons les correctifs nécessaires.					
<i>Mobilité des personnes</i>					
Nous réduisons les déplacements professionnels en optimisant les outils technologiques (vidéoconférence, conférence téléphonique, télétravail)					
Nous utilisons le covoiturage ou le transport en commun lors d'activités extérieures nécessaires.					
Nous faisons la promotion de l'utilisation du transport durable comme les services d'autopartage Communauto et le transport en commun.					
Nous avons installé des espaces de stationnement sécuritaires pour le personnel voyageant à vélo.					
Total de la section	/16	/16	/16	/16	/16
Action 2.1.3 : Tenir des événements écoresponsables					
<i>Repenser l'information diffusée aux participants</i>					
Nous réduisons l'usage du papier, du carton, des enveloppes et de tout autre article jetable.					
Nous utilisons des supports de données numériques ou électroniques (courriels, site Internet, documents électroniques, etc.).					
Nous imprimons, seulement si nécessaire, sur du papier recyclé postconsommation.					
Nous imprimons recto verso et en noir et blanc.					
Nous limitons le nombre de copies imprimées.					

Nous favorisons les supports réutilisables et recyclables pour la signalisation et les cocardes.					
Nous choisissons des cadeaux promotionnels responsables (locaux, recyclés, recyclables, écologiques, biologiques, équitables, fabriqués par une coopérative, etc.).					
<i>Réduire les déchets générés lors de l'événement</i>					
Nous travaillons avec l'établissement hôte et le traiteur afin d'utiliser uniquement de la vaisselle durable (vaisselle réutilisable, pichets ou fontaines, beurriers, sucriers, cuillères à café, nappes et serviettes en tissu, etc.).					
Nous minimisons ou éliminons l'utilisation de contenants jetables (canettes, bouteilles de verre, emballage, etc.).					
Nous sensibilisons notre traiteur à l'importance de se faire livrer ses produits en vrac afin de limiter le suremballage.					
Nous récupérons et recyclons les différentes matières résiduelles.					
Nous choisissons un établissement équipé d'un système de gestion des matières résiduelles (tri sélectif) ou nous demandons à notre hôte d'assurer la récupération et le recyclage des différentes matières (papier, carton, plastique, verre, métal, matières putrescibles).					
Nous demandons à notre traiteur ou au chef cuisinier de conserver les repas excédentaires, en respectant les règles d'hygiène de Santé Canada, en vue de les redistribuer à des organismes de charité.					

<i>Suggérer des modes de déplacement plus écologiques aux participants</i>					
Nous organisons des transports collectifs.					
Nous invitons les participants à utiliser les transports en commun par divers incitatifs (prix, cadeau, billet de tirage, etc.).					
Nous sensibilisons les participants aux différents types de transport autres que l'automobile, tels que le transport en commun, le covoiturage, le taxi collectif, la marche, le vélo, etc.					
Total de la section	/16	/16	/16	/16	/16

Champ d'intervention 3					
Favoriser le développement de coopératives d'habitation					
Objectif 3.1 : S'approprier les technologies et les pratiques innovatrices en matière de développement durable afin d'atténuer le plus possible les répercussions environnementales et d'améliorer la qualité des milieux de vie					
	Oui	Régulièrement	Rarement	Non	Ne s'applique pas
Action 3.1.1 : Réaliser des bâtiments écologiques au lieu des bâtiments traditionnels					
<i>Lors de l'acquisition ou de la réalisation de nos bâtiments, nous avons apporté une attention particulière aux éléments suivants :</i>					
• Efficacité énergétique;					
• Isolation et ventilation adéquate;					
• Fenestration et étanchéité de l'air de bonne qualité;					
• Réduction de la consommation d'énergie;					
• Recours aux énergies renouvelables;					
• Réduction de la consommation de l'eau;					
• Mise à profit des sources naturelles d'éclairage et de ventilation;					
• Utilisation de matériaux écologiques;					
• Réduction des déchets;					
• Création de milieux sains et productifs.					
Nous nous sommes informés sur les nouvelles technologies disponibles (géothermie, panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, etc.).					
Nous avons engagé des entrepreneurs qui récupéraient les débris de construction.					

Nous avons choisi des matériaux recyclés ou de bonne qualité afin de s'assurer de la plus longue durée de vie possible.					
Nous avons choisi des fournisseurs locaux et équitables, lorsque possible, pour l'ensemble des produits et services.					
Nous avons privilégié l'achat de produits et services d'entreprises du secteur coopératif ou de l'économie sociale.					
Nous avons engagé des entrepreneurs qui s'alimentent en produits forestiers provenant d'entreprises homologuées FSC.					
Nous avons utilisé des produits sans composés organiques volatils (COV) et de la peinture naturelle ou recyclée.					
Total de la section	/17	/17	/17	/17	/17

Champ d'intervention 4					
Assurer la pérennité des ensembles immobiliers					
Objectif 4.1 : Améliorer la valeur énergétique et environnementale des bâtiments existants					
	Le plus souvent	Régulièrement	Rarement	Jamais	Ne s'applique pas
Action 4.1.1 : Inclure des mesures vertes et durables, et des matériaux recyclés dans les travaux de rénovation					
Lorsque nous entreprenons des rénovations ou des travaux majeurs :					
<ul style="list-style-type: none"> Nous nous informons sur les nouvelles technologies en matière de développement durable dans le secteur du bâtiment (géothermie, panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, etc.); 					
<ul style="list-style-type: none"> Nous privilégions les fournisseurs locaux et équitables, lorsque possible, pour l'ensemble des produits et services; 					
<ul style="list-style-type: none"> Nous privilégions l'achat de produits et services d'entreprises du secteur coopératif ou de l'économie sociale; 					
<ul style="list-style-type: none"> Nous engageons des entrepreneurs qui s'alimentent en produits forestiers provenant d'entreprises homologuées FSC; 					
<ul style="list-style-type: none"> Nous engageons des entrepreneurs qui effectuent la récupération des résidus de chantier; 					

<ul style="list-style-type: none"> • Nous choisissons des matériaux recyclés ou de bonne qualité afin de s'assurer de la plus longue durée de vie possible; 					
<ul style="list-style-type: none"> • Nous utilisons des produits sans composés organiques volatils (COV) et de la peinture naturelle ou recyclée; 					
<ul style="list-style-type: none"> • Nous profitons de l'occasion pour changer les ampoules et les thermostats traditionnels par des produits moins énergivores comme les thermostats électroniques programmables; 					
<ul style="list-style-type: none"> • Nous profitons de l'occasion pour améliorer la capacité énergétique de nos immobilisations (portes et fenêtres, isolation, chauffage, ventilation et conditionnement d'air, isolation thermique et étanchéité, électricité, revêtements de finition, plomberie, etc.). 					
Total de la section	/9	/9	/9	/9	/9

Champ d'intervention 5					
Adopter un comportement écoresponsable quant à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation du matériel et des ressources					
Objectif 5.1 : Acquérir le matériel et les ressources, et les utiliser et les gérer de façon responsable					
	Le plus souvent	Régulièrement	Rarement	Jamais	Ne s'applique pas
Action 5.1.1 : S'alimenter chez des fournisseurs dont les produits ont un empreinte écologique moindre et acheter localement					
Nous utilisons du papier et prévoyons l'achat de papier fait à partir de fibres recyclées homologué FSC, lorsque possible.					
Nous favorisons et faisons la promotion de l'utilisation de produits homologués comme Energy Star ou Choix Environnemental ÉcoLogo.					
Nous favorisons les entreprises qui utilisent des emballages peu volumineux, recyclables, fabriqués de matières recyclables, repris après livraison des biens.					
Nous privilégions l'achat et l'utilisation de fournitures de bureau recyclables, rechargeables et réutilisables.					
Nous privilégions les fournisseurs locaux et équitables, lorsque possible, pour l'ensemble des produits et services.					
Nous privilégions l'achat de produits et services d'entreprises du secteur coopératif ou de l'économie sociale.					
Nous favorisons l'achat et l'emploi de produits biologiques ou naturels pour l'entretien.					
Total de la section	/7	/7	/7	/7	/7

Action 5.1.2 : Utiliser et gérer les ressources et le matériel de façon responsable					
<i>Papeterie et imprimé</i>					
Nous imprimons seulement les documents nécessaires et ne multiplions pas les impressions.					
Nous favorisons l'impression du papier recto verso.					
Nous réduisons l'utilisation de la couleur dans les documents imprimés.					
Nous réutilisons le papier imprimé d'un seul côté pour impression ou papier brouillon.					
Nous lisons et travaillons à l'écran plutôt que sur papier.					
Nous favorisons l'échange de courriels ou l'affichage interne sur babillard plutôt que l'impression de documents en plusieurs exemplaires.					
Nous favorisons les présentations sur vidéoprojecteur pour l'animation de réunions et de rencontres.					
Nous avons apposé, à la fin des courriels, un message de sensibilisation proposant de ne pas imprimer les courriels inutilement.					
Nous réduisons l'utilisation des sacs de poubelle.					
Nous réduisons l'utilisation de sacs de plastique et de papier de tout genre.					
<i>Fournitures et équipement du bureau</i>					
Nous privilégions les équipements de qualité pour éviter de les remplacer fréquemment.					

Nous réutilisons les fournitures de bureau, telles que les porte-noms, les trombones, les pinces, les attaches, les chemises de classement, les cocardes, les lanières, les reliures, les boîtes de rangement, etc.					
Nous rendons plus facilement accessible le matériel à réutiliser que le matériel neuf.					
Matériel informatique					
Nous utilisons des cartouches d'encre réusinées et recyclons les cartouches vides.					
Nous disposons de façon sécuritaire les piles des appareils électroniques (manettes, téléphones cellulaires, etc.)					
Nous léguons le matériel informatique inutilisé à des organismes ayant la possibilité de lui donner une seconde vie.					
Nous disposons du matériel désuet de la meilleure façon possible, et ce, afin d'éviter d'enfouir les éléments toxiques que peuvent contenir les appareils (écocentres).					
Total de la section	/17	/17	/17	/17	/17

Champ d'intervention 6					
Adopter une vision à long terme					
Objectif 6.1 : Privilégier l'approche des 4R-V					
	Le plus souvent	Régulièrement	Rarement	Jamais	Ne s'applique pas
Action 6.1.1 : Repenser, réduire, réemployer, recycler et valoriser le matériel et les ressources					
Nous nous interrogeons sur le besoin réel de l'achat avant d'acquérir du nouveau matériel.					
Nous nous questionnons sur les types de dispositions saines et prudentes avant de nous départir du matériel acquis.					
Nous priorisons l'achat de produits recyclables, biodégradables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés plutôt que les produits jetables.					
Nous priorisons l'emprunt ou la location de matériel à l'achat.					
Nous choisissons des produits de qualité afin de maximiser leur durée de vie.					
Nous favorisons le tri sélectif des matières résiduelles.					
Total de la section	/6	/6	/6	/6	/6